

Département de la Drôme

Mairie de

Roussas

En Drôme Provençale

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2021

Présents : tous les membres en exercice

Secrétaire de séance : Dany BONNAIRE

La séance ouverte,

Le précédent compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2021 est approuvé à l'unanimité

TRAVAUX

EGLISE

La réfection des façades et de la toiture étant terminée, restent la rénovation du mur de séparation avec le terrain limitrophe ainsi que tous les aménagements extérieurs au sol.

A l'intérieur, les travaux continuent avec la pose de plaques d'isolation dont les joints sont finis.

La peinture des murs devrait suivre après réalisation du sol.

La porte d'entrée actuelle devant être remplacée car non conforme pour tenir lieu d'issue de secours, le choix d'une nouvelle porte d'entrée conforme n'est pas encore validé.

Egalement en suspens le choix des sièges et de certains matériels.

En ce qui concerne la remise, son aménagement est également en cours : l'agencement de la pièce unique reste à définir.

RUINE CATIL

Des travaux de finition restent à effectuer : le mur en pierre entre les 2 niveaux de l'esplanade, le nettoyage des regards et la pose d'une rampe sur l'escalier.

La dénomination du lieu est à valider (l'Esplanade, La placette des voûtes, La terrasse des voûtes).

VOIRIE

- Le marché des travaux de voirie a été attribué par la communauté de communes au groupement BRAJA – MISSOLIN - SORODI.

Ce marché devant se terminer le 31 décembre 2022, la commune de Roussas, membre du groupement de commandes, peut donc faire exécuter les travaux dès à présent dans la limite des montants de commande arrêtés, soit 50 000 € au minimum et 100 000 € au maximum.

- Réfection de la RD 203 du rond-point de Valaurie/Roussas au croisement du monastère d'Aiguebelle : le démarrage du goudronnage est prévu au 25 mai prochain.
Le Département ayant sollicité un lieu de stockage temporaire pour les matériaux nécessaires, une rencontre avec l'entreprise chargée des travaux est prévue jeudi 20 mai.
- Mise à jour du tableau de la voirie communale avec Mme LANUZEL géomètre: l'étude se poursuit.
- Adduction de la fibre optique : l'assistante foncière d'ADN informe d'une difficulté concernant la signature de la convention pour accéder aux poteaux en bordure d'un chemin communal au motif que l'empiètement de ce chemin n'est pas au bon endroit.
La commission voirie se réunira sur place en présence de l'administré et de Mme le maire.
- Débroussaillage des chemins communaux : le devis de l'entreprise Malgras est accepté pour 80 heures.
Par ailleurs, à titre d'essai, il est prévu de louer une épareuse pendant une semaine.
- Devis de l'ONF pour réfection d'une piste dans la forêt communale : suite aux précisions apportées par Mr ESTELLER, le devis est accepté à l'unanimité.
- Courrier concernant l'étréoussesse du pont chemin des chênes (direction La Veyrasse) générant des difficultés pour le passage de gros engins agricoles :
Une réflexion est engagée quant à l'adéquation entre cette demande et le coût des travaux générés.

EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT

Un appel d'offres restreint en vue du marché de maîtrise d'œuvre a eu lieu jusqu'au 10 mai 2021, avec pour objet l'extension du réseau d'assainissement Quartiers Les Esplanes, Route d'Aiguebelle, Nord/Est village et sous Vialle pour un montant prévisionnel de travaux de 1 760 800 € HT (hors honoraires, divers et imprévus)

La Commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 12 mai 2021, après étude comparative des trois offres reçues et sur la base du critère prix, propose de retenir le cabinet NALDEO dont le devis s'élève à 68 671,20 € HT.
Cette proposition est validée à l'unanimité par le conseil municipal.

Par ailleurs, en ce qui concerne la mise à jour du schéma directeur d'assainissement, l'étude est en voie d'achèvement.

Cette mise à jour étant soumise à enquête publique avant validation, le tribunal administratif est sollicité pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

DIVERS

SDED

- Les tests d'éclairage des bâtiments patrimoniaux auront lieu le 22 juin 2021 à 21 h 45.
- Visite de la nouvelle présidente du SDED Mme Nathalie NIESON accompagnée du Directeur du SDED et du technicien responsable de l'antenne de Nyons.

Au cours de cette rencontre les dossiers en cours ont été évoqués.

- Une étude de la consommation énergie de la commune a été proposée par le SDED pour laquelle une première réunion aura lieu le 2 juin à 17 h.
- En ce qui concerne les économies d'énergie, une réflexion est engagée (toujours en partenariat avec le SDED) : en vue de réduire la consommation d'électricité.
D'autre part, une réflexion est engagée :
 - o 2 possibilités concernant l'éclairage public dans le village : soit en diminuer l'intensité de l'éclairage, soit faire le noir complet.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU POUR ERREUR MATERIELLE

Lors du Conseil municipal du 22 septembre 2020 une procédure de modification simplifiée du PLU pour erreur matérielle était engagée, visant à apporter des adaptations mineures au règlement du PLU sans modifier le zonage, ce pour confirmer la possibilité d'exploiter et renouveler les parcs éoliens des Claves et des Gravières.
La mise à disposition du public du dossier ayant eu lieu du 12 avril au 12 mai 2021, seul le département a émis une observation, en l'occurrence un avis favorable.
La modification n°1 du PLU est entérinée à l'unanimité.

SITUATION DE L'ECOLE DE VALROUSSE

Il s'avère qu'en raison de la consolidation d'une 5^{ème} classe, le nombre d'enfants restant croissant, il est nécessaire d'engager une réflexion sur l'agrandissement de l'école.
Une visite sur place a eu lieu pour étudier l'implantation d'un bâtiment complémentaire. Si cet ajout ne semble pas poser de problème, il s'avère que l'école dans son ensemble est vieillissante.
Sachant que l'investissement serait supporté par moitié par les deux communes, Madame le Maire propose de réfléchir à un réaménagement global des locaux.
Le conseil municipal émet un accord de principe sur ce projet.

REMISE GRACIEUSE DU LOYER DE MAI 2021 DE « LA TABLE DE ROUSSAS »

Compte tenu de la prolongation de la fermeture administrative du Restaurant « La Table de Roussas », jusqu'au 19 mai 2021 et des restrictions imposées dès sa réouverture, une remise gracieuse et totale du loyer du mois de mai 2021 est acceptée.

PERSONNEL ADMINISTRATIF

Compte tenu de l'absence d'un agent administratif en congés maladie, il est décidé de recruter temporairement et en remplacement une secrétaire à raison de 2 après-midi par semaine (lundi et vendredi) du 1er juin au 31 août.
Les horaires d'ouverture au public seront modifiés en conséquence.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 30

Le Maire,
Christiane ROBERT

